



# Eilañ

SOUTENIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

EN BRETAGNE

## Dossier de presse

### Création d'Eilañ SAS

société d'investissement dans les énergies renouvelables

**RENNES - 16 novembre 2011**

#### Sommaire

<b>Communiqué de presse</b> : Eilañ ; nouvelle société d'investissement dédiée au déploiement des énergies renouvelables en Bretagne .....	p 3
<b>Les partenaires présents et Olivier Clanchin, président d'Eilañ</b> .....	p 4
<b>Difficultés de financement des projets : la réponse appropriée d'Eilañ</b> .....	p 5
<b>Le contexte énergétique : de Kyoto au Pacte électrique breton</b> .....	p 7
<b>Le Pacte électrique breton et la production d'Enr</b> .....	p. 9
<b>Les partenaires fondateurs</b> .....	p 11
<b>Chiffres clés</b> .....	p 16

#### Contacts presse :

Région Bretagne	Odile Bruley	☎ 02.99.27 13 .55
SEMAEB	Régis de Valence	☎ 02.99.12.72.00
Caisse des Dépôts	Jeannick Ménard	☎ 02 23 35 55 36
EDF :	Hayatt Belhout	☎ 02.51.85.76.15
Crédit mutuel Arkéa	Florence Eckenschwiller	☎ 02.98 00 01 91
Crédit Coopératif	Laure Capblancq	☎ 01 47 24 80 64



Crédit Mutuel ARKEA





## ***Eolien et biomasse, projets de territoires***

# **Eilañ, nouvelle société d'investissement dédiée au développement des énergies renouvelables en Bretagne**

**Eilañ, en breton, signifie accompagner. La société qui porte ce nom a été officiellement lancée ce jour à Rennes en présence de ses partenaires fondateurs, avec pour mission d'investir, sur le territoire breton, dans toute entreprise réalisant des équipements ou des infrastructures de production d'énergies renouvelables, en particulier dans les filières éolienne et biomasse.**

La création de cette société d'investissement, voulue par la Région Bretagne et portée par la SEMAEB, fédère aujourd'hui, autour d'un projet commun unique en France dans ce domaine, **la Caisse des dépôts, EDF, le groupe Crédit Mutuel Arkéa et le Crédit Coopératif**. Sa présidence a été confiée à **Olivier Clanchin**, par ailleurs président du groupe alimentaire Triballat, à Noyal sur Vilaine (35).

### **Accompagner une douzaine de projets nécessitant entre 3 et 20 M€ d'investissements**

L'objectif d'**Eilañ**, investisseur avisé, minoritaire et patient, est d'accélérer la mise en œuvre des projets, en apportant des fonds qui permettront un bouclage plus rapide des plans de financement. La société s'engagera là où l'intérêt général trouve sa place et où l'investissement privé, seul, ne suffit pas. L'aide apportée concernera des initiatives techniquement finalisées, de taille intermédiaire, bien ancrées dans leur environnement et nécessitant des investissements compris entre 3 et 10 M€. Dotée de 3 M€ pour démarrer, **Eilañ engagera 4,7 M€ dans les 3 ans** et envisage d'augmenter progressivement son capital, afin de soutenir une **douzaine de projets** d'ici à 2016. L'effet de levier financier aura pour effet la réalisation d'environ **100 M€ d'investissements** sur cette période. C'est la SEMAEB, Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de la Bretagne, qui se chargera de l'expertise et du financement des projets. Les partenaires privés, fournisseurs d'énergie et groupes bancaires, contribuent techniquement et financièrement à cet ensemble.

### **Contribuer à atteindre l'objectif des 34 % de production d'énergies renouvelables en 2020**

Pour le Conseil régional et ses partenaires, la création d'**Eilañ** s'inscrit pleinement dans les enjeux du **Pacte Électrique breton**, dont l'une des 3 priorités vise le développement des énergies renouvelables.

Pour réduire la dépendance énergétique de la Bretagne (9,5 % d'autonomie à ce jour) et faire face aux risques de coupures électriques en hiver, la Région et l'État ont signé en décembre 2010, avec RTE, l'ADEME et l'ANAH, un Pacte électrique breton, fondé de manière indissociable sur trois piliers : maîtrise des consommations d'électricité, **déploiement massif des énergies renouvelables** et sécurisation de l'approvisionnement électrique.

Concernant le volet ENR, cette stratégie partagée vise à atteindre **34 % d'autonomie énergétique en 2020**, soit une puissance installée de **3 600 MW** (1 800 MW pour l'éolien terrestre et 120 MW pour la biomasse méthanisation). Pour ce faire, la mobilisation de tous les acteurs est nécessaire, et ce, dans toutes les filières (éolien terrestre, offshore posé et flottant, hydrolien, photovoltaïque, biomasse...). En permettant aux porteurs de projets d'aller plus loin et plus vite vers l'objectif que la Région s'est fixée, **Eilañ jouera un rôle déterminant pour consolider la stratégie régionale de déploiement massif des énergies renouvelables en Bretagne.**

**Contact Eilañ : ☎ 02.99.12.72.63 / @ [contact@eilan-bretagne.fr](mailto:contact@eilan-bretagne.fr) / 3, square René Cassin à RENNES**

## Partenaires fondateurs d'Eilañ

**Jean-Yves Le Drian**, président du Conseil régional de Bretagne

**Dominique Ramard**, président de la commission environnement du Conseil régional et délégué à l'énergie

**Olivier Clanchin**, président de Eilañ SAS et président de Triballat

**Marc Labbey**, président de la SEMAEB,

**Loïc Rolland**, directeur régional Bretagne de la Caisse des Dépôts,

**Cédric Lewandowski**, directeur EDF collectivités,

**Jean-Pierre Denis**, président du Crédit Mutuel Arkéa,

Pierre Valentin, directeur général délégué du Crédit Coopératif.

**Dominique Rocaboy**, créateur de Géotexia, a apporté son témoignage

*Jean-Louis Caffier, Journaliste spécialisé environnement,, consultant sur LCI/TF1 et Président de l'association Energie Climat-humanité-Média, a animé la table ronde.*



### Olivier Clanchin, un dirigeant à la « green attitude »

**Olivier Clanchin** a intégré l'entreprise familiale dès 1993 pour en devenir secrétaire général en 1995, puis directeur général en 1997. Il prend la présidence de Triballat Noyal en 2005, et représente la troisième génération de la famille investie dans la première fromagerie de Bretagne, fondée dès 1874 et rachetée en 1951 par ses grands-parents.

Le dirigeant est par ailleurs président de l'ABEA (Association bretonne des entreprises agro-alimentaires) et de la Sojaxa (association pour la promotion des aliments au soja).

Avec un CA de 200 M€ en 2010 et 850 collaborateurs, le Groupe Triballat Noyal élabore, sur 16 sites en France et en Europe, des produits de qualité à partir de 4 laits : vache, chèvre, brebis et soja. Elle est l'une des entreprises pionnières sur le marché du bio.

Cette évolution maîtrisée est fondée sur une stratégie qui se traduit par une innovation constante pour continuer à développer des marchés de niche que l'entreprise a créé autour des marchés du bio, soja, chèvre frais et fromages allégés, tout en s'ouvrant sur l'international.

Ce développement s'appuie aussi sur des valeurs partagées par tous dont celles du **respect des hommes**, de **l'environnement** et de ses engagements (démarche « **Green Attitude** ») et du management participatif à travers la démarche « **Energie Nouvelles** ».

## Les projets existent mais les difficultés de financement subsistent

### La réponse d'Eilañ : un « moteur financier » et une expertise

Parmi les difficultés rencontrées par les porteurs de projets éoliens et biomasse figurent en bonne place les questions portant sur le financement. La grande majorité se doit de trouver une partie de ses fonds auprès de partenaires privés. Si les très grands projets (150 M€) se développent sur appels d'offres publics (éolien offshore au large de Saint-Brieuc par exemple), en partenariat avec de grands groupes énergétiques, le « moteur financier » nécessaire au financement des projets de taille intermédiaire (entre 3 M€ et 10 M€), fait défaut.

Au moment où le porteur de projet engage ses investissements, il se doit de constituer ses fonds propres dont la hauteur sera d'autant plus grande que le risque est important.

On estime aujourd'hui qu'un **projet éolien** nécessite **20% de fonds propres** pour 80% de prêts bancaires, tandis qu'un **projet de méthanisation** exige jusqu'à **40% de fonds propres** pour 60% de prêts, du fait de la difficulté rencontrée à cerner cette filière, encore peu développée en France.



Deux types de projets peinent en particulier à boucler leurs plans de financement :

- **Projets d'intérêt général** : leur rentabilité est raisonnable mais sans être à la hauteur attendue pour un placement financier spéculatif. En revanche, ils peuvent représenter un enjeu collectif sur le territoire qui dépasse largement celui de la rentabilité. Les projets de **méthanisation** et de **biomasse** (cf. Géotexia) qui valorisent les déchets organiques de proximité, se situent généralement dans ce cas. Ils permettent aussi de maintenir des emplois locaux tout en produisant une énergie sans intermittence.

- **Projets citoyens d'intérêt local** : la rentabilité est satisfaisante mais la gouvernance imposée par les porteurs du projet déroute les investisseurs qui souhaitent se garder la possibilité de revendre le site de production dès que possible. C'est le cas des projets où les **riverains** ou/et **collectivités locales** détiennent une participation au capital de la société de projet. Ce sont ceux aussi qui reçoivent le meilleur accueil de leur environnement immédiat. Et c'est en raison de cette participation citoyenne que la cession du site est entravée.

### Apporter une valeur ajoutée immatérielle et financière



La valeur ajoutée immatérielle et financière apportée par Eilañ permettra de rassurer les financeurs et fera baisser leur exigence sur la hauteur des fonds propres nécessaires.

Au-delà du plan de financement, ces projets de taille intermédiaire, dans le domaine de la **méthanisation** principalement, ont aussi souvent besoin de consolider une expertise technique et financière qu'Eilañ pourra leur apporter.

La SAS soutiendra en priorité dans des projets en phase de **bouclage de tour de table**, une fois la plupart des autorisations nécessaires obtenues. Elle interviendra en investisseur avisé, investissant auprès des porteurs de projets dont les **équilibres financiers** seront satisfaisants.

Investisseur minoritaire et patient, Eilañ pourra rester au capital de la société de projet **durant 15 ans**.

La SEMAEB se chargera d'assurer les premiers contacts, de garantir l'expertise, de mettre en place les financements et le suivi du projet. Les partenaires privés, fournisseurs d'énergie et groupes bancaires, apporteront leur expertise lors de l'examen des dossiers présentés.

La gouvernance de la SAS est constituée d'une assemblée des porteurs de parts, d'un comité stratégique et d'un comité technique. C'est Olivier Clanchin qui préside ces deux comités et qui dispose des pouvoirs exécutifs pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

### **Constitution du capital d'Eilañ : 3 M€ fin 2011, 4,7 M€ en 2014**

Associé	Semaeb	Caisse des Dépôts	SAFIDI Groupe EDF	Crédit Mutuel Arkéa	Crédit Coopératif
<b>% de capital détenu</b>	42,86 %	25,00 %	21,43 %	8,57 %	2,14 %

*Un associé détenant 1 M€ de capital ou plus, dispose de 2 membres, Un associé détenant entre 1 M€ et 500 000 € de capital, dispose d'1 membre. Chaque membre détient 1 voix.*

### **Et les autres filières Enr ?**

Eilañ répond aujourd'hui aux besoins en fonds propres des projets de méthanisation et de l'éolien terrestre. Cette approche pourrait par la suite bénéficier à d'autres filières (solaire, bois-énergie...) correspondant à des technologies matures, à condition qu'elles se développent dans un contexte national politique et économique stabilisé. A l'avenir, Eilañ sera donc en capacité d'adapter son plan d'affaires, selon le choix de ses associés.



#### **Géotexia Mené**

##### **Une unité de méthanisation coopérative, bien ancrée dans son territoire**

Implantée à Saint-Gilles du Mené, cette unité de méthanisation a été inaugurée en juin dernier. Principal actionnaire (34 % des parts), la CUMA Mené Energies regroupe 33 éleveurs porcins, à l'origine du projet. Aux côtés des agriculteurs, le groupe IDEX (32% des parts), partenaire technique et exploitant de l'unité, ainsi que la Caisse des Dépôts (34 % des parts).

*« Douze ans ont été nécessaires pour concrétiser ce projet qui associe aujourd'hui enjeux environnemental, économique et énergétique », rappelle Dominique Rocaboy, président de Géotexia. « Il nous a fallu toutes ces années pour aboutir à une solution collective et coopérative satisfaisante et pour trouver des partenaires institutionnels, industriels et financiers solides ».*

Bien ancré dans son territoire et soutenu par la communauté de communes du Mené, cet équipement de traitement des lisiers (15,4 M€ d'investissements) répond aujourd'hui aux enjeux du Pacte électrique breton en contribuant à l'autonomie énergétique de la région : son objectif est de produire **13 800 MWh d'électricité par an**, soit la consommation de 4 600 ménages (hors chauffage).



# Le contexte énergétique

---

## De Kyoto au Pacte électrique breton

> **Au niveau national**, le plan de développement des énergies renouvelables issu du Grenelle de l'environnement a précisé l'objectif de porter à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020, grâce à une augmentation de 20 Mtep de la production d'énergie renouvelable, et a fixé un objectif de division par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre en 2050, appelé objectif « facteur 4 ».

Ainsi, concernant l'éolien, la France s'est fixé un objectif de **19 000 MW** de puissance éolienne terrestre à l'horizon 2020. Le Grenelle de l'environnement prévoit, par ailleurs, 6 000 MW de puissance en mer et 5 400 MW de puissance photovoltaïque.

> **Au niveau européen**, le **Paquet Énergie Climat** (adopté en décembre 2008 par les 27 pays membres de l'UE et entré en vigueur en juin 2009) propose une série de mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne entre 1990 et 2020 (les « 3 x 20 » en 2020 : 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, et 20% d'énergies renouvelables).

> Enfin, le **protocole de Kyoto** (adopté en décembre 1997 par 184 pays et entré en vigueur en février 2005) fixe à ses signataires des objectifs nationaux visant à réduire collectivement les émissions de gaz à effet de serre de 5,2 %, entre 2008 et 2012, par rapport à 1990, soit à un niveau permettant de limiter la hausse de la température moyenne terrestre et ainsi lutter contre le changement climatique.

### La situation particulière de la Bretagne, liée à sa fragilité électrique

Le réseau électrique breton connaît une situation de fragilité croissante, signalée depuis 2004 par RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, faisant peser chaque hiver un risque accru de coupure généralisée sur l'ensemble du territoire. Cette situation est due à la combinaison d'une faible production locale (9,5 % de la consommation en 2009 dont 8 % proviennent des énergies renouvelables), d'un réseau étendu, d'une configuration péninsulaire et d'une forte augmentation de la consommation électrique liée à la croissance démographique actuelle. Celle-ci augmente les besoins, en proportion plus importante qu'ailleurs malgré une situation actuellement moins énergivore que le reste du territoire français.

### Une demande en électricité qui ne cesse de croître

La consommation, en Bretagne, a atteint 21 700 GWh en 2010 (1 GWh = 1 million de kWh), ce qui représente plus de 4,5 % de la consommation d'électricité en France.

Avec une progression de plus de 20 % au cours des six dernières années, soit une croissance moyenne annuelle de 2,7 %, la dynamique de la consommation bretonne est deux fois supérieure à la tendance nationale sur la même période.

Cette croissance est portée essentiellement par :

- **la clientèle domestique**, fortement corrélées à l'évolution démographique de la région dont la population croît en moyenne de 25 000 habitants par an (source INSEE) et aux exigences de confort qui ne cessent d'augmenter,
- **la consommation du secteur tertiaire** en plein essor.

Ces deux secteurs représentent en effet plus de 70 % de la consommation de la région, soit en proportion 7 % de plus qu'au niveau national.

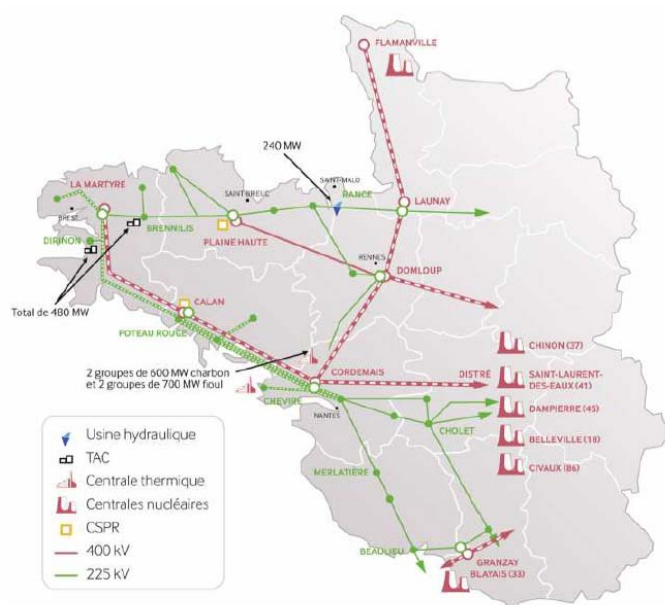
## Evolution des consommations électriques en Bretagne et en France depuis l'année 2003



### Une offre structurellement déficitaire

Actuellement, l'électricité qui arrive chez le consommateur est produite à plus de 90 % à l'extérieur de la région (centrales nucléaires du Val de Loire et de Flamanville, centrale thermique de Cordemais, etc.). Ce n'est pas forcément un problème en soi. Néanmoins, contrairement à la région parisienne par exemple, produisant peu également par rapport à sa consommation, mais alimentée directement par les régions qui l'entourent, la Bretagne est dans une situation de "péninsule électrique", approvisionnée depuis la zone Est de son territoire seulement, et depuis des sites de production éloignés.

### Réseau et productions actuels en Bretagne



L'éloignement fragilise la sécurité de l'alimentation électrique en période de forte consommation, notamment en cas d'incident technique sur le réseau de transport d'électricité ou sur une centrale de production.

Ce déséquilibre entre consommation et production est accentué en Bretagne par la croissance de la consommation électrique, 2 fois plus forte que la moyenne nationale, en lien avec le dynamisme démographique et économique breton.

# Le Pacte électrique breton

## Une réponse durable et collective aux besoins énergétiques

Co-signé le **14 décembre 2010** par L'État, la Région Bretagne, l'ADEME, RTE et l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), le Pacte électrique breton est un dispositif ambitieux visant à apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement électrique de la Bretagne.

Il repose sur trois piliers indissociables et complémentaires qui permettront demain de :

- **Maîtriser la demande en électricité en Bretagne** et diviser par 3 sa progression d'ici 2020 à travers différentes actions : poursuivre la sensibilisation de tous (EcoWatt, Trak'O Watt), soutenir l'animation des politiques énergétiques sur les territoires, renforcer les dispositifs de rénovation thermique des logements, pour économiser l'équivalent de la consommation de la ville de Rennes (180 000 habitants intra-muros) d'ici 2015.
- **Déployer massivement toutes les énergies renouvelables** (éolien terrestre et offshore, énergies marines, photovoltaïque, biomasse...) pour accroître la production électrique régionale et accentuer encore sa part renouvelable. Objectif : multiplier par 4 la puissance installée d'ici 2020.
- **Sécuriser l'approvisionnement** grâce à un réseau de transport de l'électricité renforcé, à l'implantation d'une unité de production électrique à l'ouest de la Bretagne, et à l'intensification de l'expérimentation des réseaux électriques intelligents et du stockage de l'énergie.

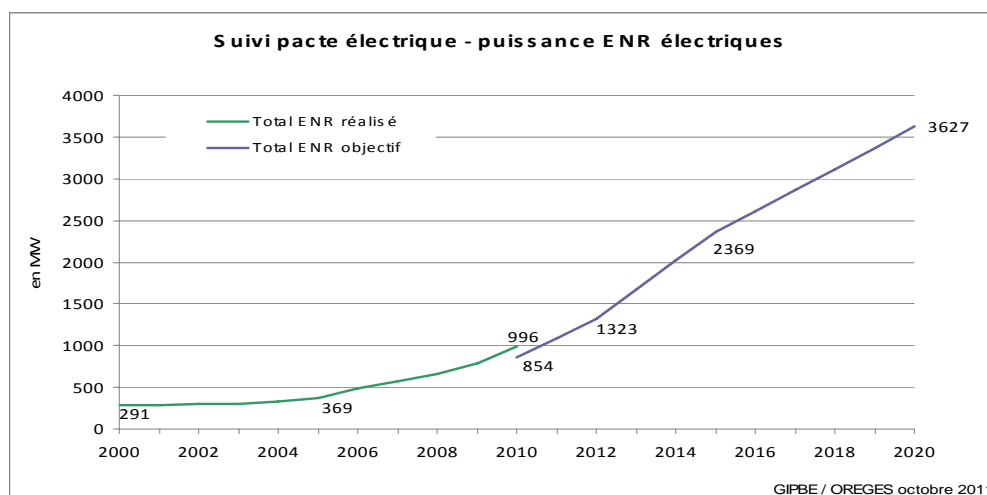
Des objectifs chiffrés, un plan d'actions détaillé et partenarial, des moyens financiers dédiés, ont été définis pour chacun de ces piliers. C'est bien l'association des 3 axes qui est indispensable pour apporter une réponse globale et satisfaisante à la situation bretonne à court, moyen et long terme.

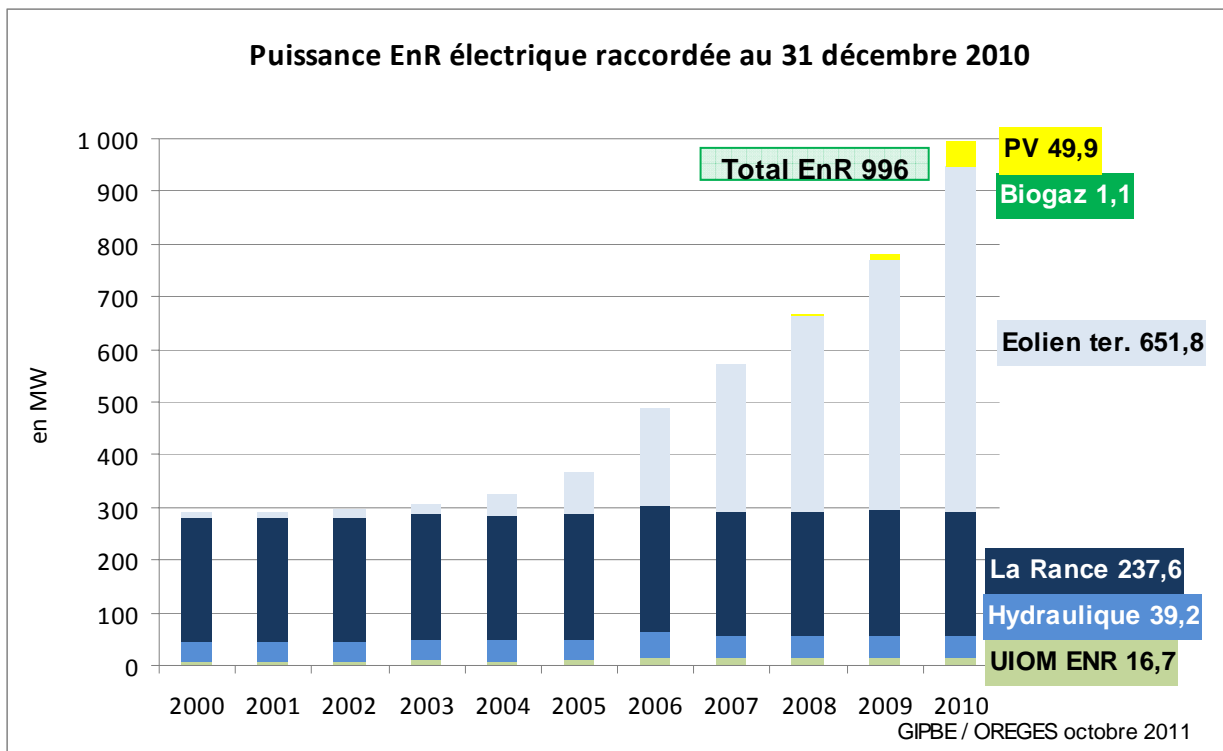
## Développer la production énergétique renouvelable en Bretagne

Le **déploiement massif des énergies renouvelables, second pilier du pacte électrique breton**, vise à augmenter la part de production électrique de la Bretagne (34 % d'autonomie à l'horizon 2020, contre 9,5% aujourd'hui) en mobilisant toutes les filières (éolien terrestre et offshore posé et flottant, énergies marines, photovoltaïque, biomasse...).

Les objectifs fixés sont ambitieux : **3 600 MW de puissance installée EnR en 2020, soit 4 fois plus qu'aujourd'hui**, dont 1 800 MW pour l'éolien terrestre et 120 MW pour la biomasse méthanisation. Cette ambition s'appuie sur les dispositifs financiers nationaux (tarifs d'achat et appels à projet). Elle passe aussi par l'élaboration de schémas régionaux de planification, l'accompagnement des territoires et la mobilisation des collectivités, en favorisant le déroulement des procédures administratives.

Le Pacte électrique évolue ainsi vers un Pacte énergétique breton afin de valoriser toutes les ressources énergétiques présentes en Bretagne.





**Pacte électrique breton : objectif de 3 600 MW à l'horizon 2020**

	2010 (MW)	2012 (MW)	2015 (MW)	2020 (MW)
<b>Eolien terrestre</b>	535	950		1 800
<b>Éolien offshore ancré et flottant</b>	0	0	500	1 000
<b>Hydroliennes</b>	0	0	2	10
<b>Barrage Rance</b>	238	238	238	238
<b>Hydraulique</b>	39			42
<b>Photovoltaïque</b>	25	75	250	400
<b>Biomasse (dont méthanisation)</b>	0	4	20	120
<b>Incinération des déchets</b>	17	17	17	17
<b>TOTAL</b>	<b>854</b>	<b>1 323</b>		<b>3 627</b>



## La SEMAEB : une SEM régionale

La SEMAEB est une SA de statut d'économie mixte présidée par Marc LABBEY, dont la vocation est d'intervenir sur l'ensemble de la Bretagne. Son équipe de près de 50 personnes est implantée sur 5 sites répartis sur le territoire qui lui permettent d'assurer une proximité opérationnelle. Le capital (4,3 M€) est détenu à 85 % par les collectivités territoriales (dont 61% par la Région Bretagne,) les 4 départements bretons et les principales villes, ainsi que par des acteurs économiques régionaux ou nationaux dont la Caisse des Dépôts et le Crédit Mutuel Arkéa.

La SEMAEB se veut être un acteur de l'essor régional en répondant aux missions très diverses que lui confient les collectivités territoriales. Ses champs d'intervention portent sur la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement (dans les Côtes d'Armor) ou des opérations de construction d'équipements publics ou privés. Au service de l'intérêt général dans le respect des enjeux sociaux, économiques ou environnementaux, la SEMAEB fournit des solutions innovantes face à l'évolution des besoins des collectivités.

En tant qu'aménageur, la SEMAEB joue son rôle de conseil et d'assistance dès l'élaboration du pré-projet dont elle étudie la faisabilité au regard des documents d'urbanisme, des contraintes techniques et financières.

Elle intervient pour les opérations de superstructures en mandataire du maître d'ouvrage ou en AMO et peut gérer les opérations dans leur intégralité ou seulement en partie :

- assistance à la programmation et au montage des opérations,
- préparation et suivi de la sélection de tous les acteurs du projet, depuis les concepteurs, les experts en environnement ou en sécurité jusqu'aux entreprises,
- gestion financière et technique des projets,

### Travailler avec la SEMAEB, c'est construire et aménager durablement.

Les principales réalisations de la SEMAEB : **acteur de l'aménagement de la Bretagne depuis 1957**, elle a été impliquée dans les grandes opérations d'habitat et de développement économique des grandes villes de Bretagne ainsi que les équipements structurants parmi lesquels l'ensemble des investissements immobiliers dans les lycées bretons, le pôle universitaire de St Briec, l'Ecole d'ingénieurs de Lorient, la Cité des Métiers et deux stations d'épuration (230.000 eq. hab.) à Brest, **l'unité de production électrique par méthanisation GEOTEXIA (22)**, les Archives Départementales 35 ; elle intervient également dans l'instruction des projets présentés au Fonds d'Aménagement Urbain Régional (ECOFAUR).

A l'origine actionnaire à 13 % de la SEMAEB, la Région n'a pas hésité à augmenter de manière conséquente le capital de la SEM, e, faisant passer de 2,2 M€ à 4,3 M€, pour lui donner les moyens d'agir.

### Un quart de son activité désormais dédié aux énergies renouvelables

Si la réalisation de superstructures représente encore les trois-quarts de son activité, un quart est désormais dédié aux EnR. La SEMAEB est ainsi intervenue en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de Geotexia, première grosse unité de production de biogaz en Bretagne. Alimenté par 35 000 T de lisier et 40 000 T de déchets agroalimentaires, le site, inauguré en juin dernier à Saint-Gilles de Méné (22), a une capacité de production de 13 800 MWhe par an (l'équivalent de 4 600 logements hors chauffage). Elle intervient actuellement sur les phases de développement de plusieurs projets d'unités de méthanisation en Bretagne.



## **La Caisse des Dépôts investit dans les projets d'énergie verte**

**La Caisse des Dépôts** est un investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique. Dans le cadre de son plan stratégique «Elan 2020», elle fait de l'environnement une priorité. Elle entend contribuer, par ses investissements dans les projets locaux, au développement des filières d'énergie renouvelable et à l'atteinte des objectifs nationaux et européens de production d'énergie verte. Elle soutient le développement d'acteurs émergents dans le domaine des énergies renouvelables.

**La mobilisation de fonds propres de la Caisse des Dépôts vise à favoriser la réalisation de projets dans un secteur qui apparaît encore émergent en France.**

La Caisse des Dépôts appuie, par son action d'investisseur, les politiques nationales et locales qui visent à :

- décentraliser la production énergétique par la valorisation de ressources locales,
- développer une industrie française des énergies renouvelables, potentiellement créatrice de plusieurs milliers d'emplois, en particulier dans des PME,
- réaliser de nouvelles capacités de production d'énergie non émettrices de gaz à effet de serre.

**La Caisse des Dépôts réalise des investissements minoritaires dans les projets de production d'énergie renouvelable dans les filières suivantes : éolien, biomasse, photovoltaïque, méthanisation, micro-hydraulique, géothermie.**

**A fin 2010, les décisions d'investissement représentaient 156 M€ et 545 MW de puissance cumulée à réaliser.**

En Bretagne, la SAS EILAN doit renforcer de manière significative des réalisations, notamment dans la filière méthanisation. Celle-ci constitue une priorité pour la Caisse des Dépôts en raison de ses multiples impacts locaux. La méthanisation permet en effet :

- de capter le méthane, gaz contribuant fortement à l'effet de serre ;
- d'offrir des solutions territoriales à des besoins de traitement de déchets organiques ;
- de produire sans intermittence une énergie renouvelable ;
- de créer et maintenir des emplois locaux (pour l'approvisionnement, l'exploitation ...).



## La Contribution d'EDF à la SAS EILAN

EILAN SAS accompagne les projets bretons qui visent à développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Cette action s'inscrit pleinement dans les ambitions et les engagements du groupe EDF pour la Bretagne. En effet, afin d'accompagner le Pacte Electrique Breton, EDF a lancé en juin 2010 un plan d'actions régionales sur la période 2010-2015 qui contribue aux projets du territoire : ENBRIN (Energie Bretagne Innovation).

EDF entend ainsi apporter ses compétences et son expertise vers des solutions innovantes et concrètes à la problématique énergétique de la région Bretagne.

Les actions du programme ENBRIN d'EDF en Bretagne visent en particulier à :

- Améliorer la performance des usages pour maîtriser les consommations électriques en proposant à tous les clients des aides au diagnostic énergétique et la mise en oeuvre de techniques électriques performantes.
- Mieux gérer les pointes de consommation en expérimentant des innovations autour de l'effacement ou de l'abaissement de consommation lors des périodes de forte demande.
- Accompagner le développement et l'innovation autour des énergies renouvelables décentralisées et centralisées.

Sur ce dernier point, le soutien d'EDF au projet EILAN relevait de la logique. En particulier, si l'on considère que le Groupe est engagé en Bretagne mais aussi au niveau national pour le développement des énergies renouvelables

### Le programme ENBRIN en chiffres : les objectifs d'ici 2015

- 30 à 40 MW par an de réduction de la puissance électrique, soit l'équivalent des besoins de 30 à 40 000 foyers, hors chauffage.
- 50 à 100 MW supplémentaires de production d'origine renouvelable, soit l'équivalent des besoins de 15 à 30 000 foyers, hors chauffage
- 480 MW de production d'hyper pointe fiabilisée, soit l'équivalent des besoins d'une ville comme Rennes et son agglomération
- Près de 4 000 T de CO<sub>2</sub> évitées par an soit, l'équivalent de 600 vols Paris/New York.

### EDF et son engagement pour le développement des énergies renouvelables

L'objectif du groupe est de développer en France un mix énergétique avec des technologies de production sans carbone. EDF, qui dispose déjà d'un parc important d'installations faiblement carbonées, participe au développement industriel des énergies renouvelables (solaire, intégration de l'éolien au réseau, énergies marines, géothermie). Il vise aussi à développer pour ses clients et partenaires des technologies efficaces et faiblement émettrices de CO<sub>2</sub> : compteurs communicants, énergies renouvelables dans l'habitat (pompes à chaleur haute température, photovoltaïque et énergie solaire), véhicules électriques et hybrides rechargeables.

### Le groupe EDF

Le groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95 % une électricité sans émission de CO<sub>2</sub>. En France, ses filiales de transport et de distribution d'électricité exploitent 1 285 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à près de 28 millions de clients en France. Le Groupe a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires consolidé de 65,2 milliards d'euros dont 44,5 % hors de France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40. Le Groupe EDF a reçu en 2010 la Palme de l'Entreprise Citoyenne pour ses actions en faveur de l'accessibilité de ses lieux d'accueil clientèle et de ses services.

Contact presse : Hayatt BELHOUT – Chargée de Communication ☎ 02.51.85.76.15 [hayatt.behlout@edf.fr](mailto:hayatt.behlout@edf.fr)

Le Crédit Mutuel ARKEA est un acteur majeur du financement de l'économie bretonne notamment grâce à sa banque de réseau, le Crédit Mutuel de Bretagne et à sa banque spécialisée ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels.

Avec son projet stratégique d'entreprise Horizons 2015, le Crédit Mutuel ARKEA affiche sa volonté d'être une banque de proximité attachée au développement de ses territoires de référence.

La Bretagne doit faire face à une problématique énergétique bien spécifique qui constitue un enjeu majeur pour son développement économique et territorial. EILAN est un projet d'envergure pour l'avenir de la Bretagne, qui permettra de promouvoir le recours aux énergies renouvelables en investissant dans les entreprises porteuses de projet oeuvrant en ce sens.

En s'engageant aux côtés de la région Bretagne avec une prise de participation minoritaire dans la société EILAN, le Crédit Mutuel ARKEA entend ainsi agir en faveur de la vitalité économique du territoire et contribuer à la réussite du défi énergétique en Bretagne.

#### A propos de Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, ainsi que d'une vingtaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Financo, Federal Finance, Suravenir, CFCAL...). Avec plus de 8 700 salariés, 4 000 administrateurs, 3 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et 78.8 milliards d'euros de total de bilan, le Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région. Plus d'informations sur [www.arkea.com](http://www.arkea.com).

---

#### Contact Presse :

Florence Eckenschwiller

Tel. 02.98.00.01.91

[florence.eckenschwiller@arkea.com](mailto:florence.eckenschwiller@arkea.com)

## *Banque partenaire du secteur des énergies renouvelables*

### **Le Crédit Coopératif s'engage dans la SAS Eilañ**

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative nationale. Il appartient à ses clients-sociétaires qui ont la double qualité d'apporteurs de capital et d'usagers. Ce sont pour la plupart des entreprises de l'économie sociale, acteurs du tissu économique local. Il partage avec eux la vision d'une économie durable, respectueuse de l'homme et de son environnement. Depuis de nombreuses années, le Crédit Coopératif est concerné par les questions environnementales et s'engage pour son compte propre et aussi pour celui de ses clients. Il est un partenaire bancaire majeur du secteur des énergies renouvelables et accompagne tout naturellement Eilañ.

**Le Crédit Coopératif compte dans sa clientèle beaucoup d'acteurs de l'environnement**, associations, coopératives, PME-PMI et autres organisations œuvrant pour l'environnement, l'éco-habitat, les éco-industries, les énergies renouvelables, ... Ce sont tant des « éco-acteurs », travaillant dans les secteurs liés à la préservation de l'environnement que des « éco-responsables », organisations et entreprises souhaitant avoir une démarche environnementale.

**Parmi eux, le Crédit Coopératif accompagne les entreprises de l'ensemble de la filière des énergies renouvelable (ENR)** : constructeurs, fabricants, bureaux d'ingénieries et producteurs d'énergies. Il agit pour le développement des énergies renouvelables grâce à des partenariats avec les acteurs du secteur. Cet engagement est affirmé au quotidien dans l'ensemble de ses agences : ses collaborateurs sont formés aux spécificités du secteur.

**A fin 2010, l'activité de financement d'unités de production d'énergies renouvelables du Crédit Coopératif s'élève à plus de 650 mégawatts (MW)**, représentant la consommation annuelle de 300 000 habitants, ce qui renforce sa position de banque experte de ce type de financement. Dans le secteur du solaire photovoltaïque c'est plus de 140 MW qui ont été financés. Les interventions dans le secteur de la méthanisation et la valorisation du biogaz sont en forte progression et 8 installations ont été réalisées. Enfin pour les parcs éoliens de taille moyenne le Crédit Coopératif a arrangé / participé au financement de plus de 40 parcs éoliens en France représentant une capacité globale de 500 MW.

**Son expertise est reconnue** : il est le signataire du premier accord du Fonds européen d'investissement (FEI) pour faciliter le financement de projets éco-innovants. Il est avec l'association Orée, partenaire du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour les Prix Entreprise et Environnement remis chaque année lors du salon Pollutec.

**Dans le domaine des énergies renouvelables**, il est notamment adhérent du Syndicat des énergies renouvelables et d'Observer. Il est administrateur de la SCIC Enercoop, fournisseur d'électricité 100% verte.

**Une offre de financement sur-mesure.** Le financement d'énergies renouvelables requiert une expertise dont dispose le Crédit Coopératif. Il propose notamment aux PME-PMI le prêt Éco-financement. Destiné au financement des investissements à caractère environnemental, il bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne. Les entreprises peuvent emprunter jusqu'à 3 millions d'euros sur une durée maximale de 20 ans à un taux réduit de 30 points de base par rapport aux conditions habituelles sans garantie personnelle demandée. Le Crédit Coopératif peut aussi intervenir en fonds propres dans les éco-industries grâce à des partenariats avec Triodos Renewable Eurode-Fund, Esfin-Ides ou Déméter.

## Chiffres Clés

### > Eilañ SAS

Capital de **3 M€ fin 2011**, porté à **4,7 M€ d'ici 2014**

**5 partenaires fondateurs** : la SEMAEB (soutenue par la Région Bretagne), la Caisse des Dépôts, EDF, le Crédit Mutuel Arkéa et le Crédit Coopératif.

Objectif : accompagner **d'ici à 2016**, une **douzaine de projets** de production d'énergies renouvelables (éolien terrestre et méthanisation biomasse) nécessitant entre **3 et 10 M€ d'investissements**.

L'effet de levier financier généré par les apports en fonds propres d'Eilañ permettra de générer **100 M€ d'investissements**.

### > Le Pacte électrique breton

Enjeux : atteindre **34 % d'autonomie énergétique en 2020** contre 9,5 % en 2011.

Objectif du 2<sup>e</sup> pilier concernant les ENR : **3 600 MW** de puissance installée **en 2020** (contre 850 en 2011), dont **1 800 MW** pour l'**éolien terrestre** et **120 MW** pour la **biomasse**.